

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VALENTIGNEY

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Valentigney pour une durée de 32 jours du 3 mai 2022 à 09h00 au 3 juin 2022 à 17h00.

Monsieur Xavier DELPLANQUE, géomètre expert, agréé en AFAFE (Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental), a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Besançon.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert par Monsieur le Maire, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront déposés et consultables à la Mairie de Valentigney, du 3 mai 2022 à 09h00 au 3 juin 2022 à 17h00, soit pendant 32 jours consécutifs. Ils seront également consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles,
- par correspondance à l'adresse postale de la mairie de Valentigney :
Mairie de VALENTIGNEY – A l'attention de Monsieur Xavier DELPLANQUE, Commissaire Enquêteur - Place Emile Peugeot – B.P. 79 - 25702 VALENTIGNEY CEDEX.
- par courriel à l'adresse suivante : contact@valentigney.fr
- depuis le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/3027>

Le Commissaire Enquêteur tiendra des permanences en mairie de Valentigney, aux dates et heures suivantes :

- le mardi 3 mai 2022 de 09h à 12h00 – salle des services techniques
- le mercredi 18 mai 2022 de 14h00 à 17h00 – salle du conseil municipal
- le vendredi 3 juin de 14h00 à 17h00 – salle du conseil municipal

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera déposée au Préfet du Département du Doubs et au Président du Tribunal Administratif de Besançon. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur le site internet de la ville : www.valentigney.fr